



*Liberté - Égalité - Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

**N° NOR : DEVL1526024A**

**Arrêté**

**Portant approbation du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
PREFET DU LOIRET  
PREFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;
- Vu la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;
- Vu la directive 2006/118/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration ;
- Vu la directive 2008/105/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau ;
- Vu la directive 2013/39/UE du Parlement européen et du Conseil du 12 août 2013 modifiant les directives 2000/60/CE et 2008/105/CE en ce qui concerne les substances prioritaires pour la politique dans le domaine de l'eau ;
- Vu la directive 2014/80/UE de la Commission du 20 juin 2014 modifiant l'annexe II de la directive 2006/118/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration ;
- Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-4 à L.122-12, L.211-1, L.212-1 à L.212-2-3, R.122-17 à R.122-24, R.212-1 à R.212-25 ;
- Vu l'arrêté du 16 mai 2005 modifié portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Vu l'arrêté du 17 mars 2006 modifié relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2008 modifié, établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines ;

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX - standard : 02 38 91 45 45 - Télécopie : 02.38.81.46.02  
Site Internet : [www.centre.gouv.fr](http://www.centre.gouv.fr)



Vu l'arrêté du 17 juillet 2009 modifié, relatif aux mesures de prévention ou de limitation des introductions de polluants dans les eaux souterraines ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié, relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R.212-10, R.212-18 et R.212-18 du Code de l'environnement ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 19 novembre 2014 ;

Vu les avis émis lors de la consultation du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 ;

Vu les avis émis par les Assemblées et organismes consultés ;

Vu l'avis du comité national de l'eau en date du 7 juillet 2015 ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'énergie en date du 9 juin 2015 ;

Vu la délibération 2015-19 du comité de bassin Loire-Bretagne en date du 4 novembre 2015 adoptant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire Bretagne ;

Vu la délibération 2015-20 du Comité de bassin Loire-Bretagne en date du 4 novembre 2015 portant un avis favorable du programme de mesures Loire Bretagne ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin Loire-Bretagne,

#### **-ARRÊTE-**

Art. 1<sup>er</sup> - Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire Bretagne est approuvé et entre en vigueur le lendemain de sa parution au Journal officiel de la République française.

Art. 2 - Le programme pluriannuel de mesures du bassin Loire-Bretagne est arrêté.

Art. 3 - La déclaration environnementale prévue à l'article L. 122-10 du Code de l'environnement est annexée au présent arrêté.

Art. 4 - Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et ses documents d'accompagnement, ainsi que le programme de mesures du bassin Loire-Bretagne sont consultables sur le site <http://www.eau-loire-bretagne.fr> du comité de bassin Loire-Bretagne. Ils sont tenus à disposition du public au siège du comité de bassin domicilié au siège de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, 9 avenue Buffon, 45100 Orléans, ainsi que dans les préfectures de départements :

Département	Adresse	C.P .	Ville
Allier	2 rue Michel de l'Hospital	03000	MOULINS
Ardèche	4 boulevard de Vernon	07000	PRIVAS
Cantal	2 cours Monthyon	15000	AURILLAC
Charente	7-9 rue de la Préfecture	16000	ANGOULEME
Charente-Maritime	38 rue de Réaumur	17000	LA ROCHELLE
Cher	Place Marcel Plaisant	18000	BOURGES
Corrèze	1 rue Souham	19000	TULLE
Côte d'Or	53 rue de la Préfecture	21000	DIJON
Côtes-D'Armor	1 place du Général de Gaulle	22000	SAINT BRIEUC
Creuse	4 Place Louis Lacroix	23000	GUERET
Eure-et-Loir	Place de la République	28000	CHARTRES
Finistère	42 boulevard Duplex	29000	QUIMPER
Ille-et-Vilaine	3 avenue de la Préfecture	35000	RENNES
Indre	Rue des Jeux Marins	36000	CHATEAUROUX
Indre-et-Loire	15 rue Bernard Palissy	37000	TOURS
Loir-et-Cher	Place de la République	41000	BLOIS
Loire	2 rue Charles de Gaulle	42000	SAINT ETIENNE
Haute-Loire	6 avenue du Général de Gaulle	43000	LE PUY EN VELAY
Loire-Atlantique	6 quai Ceineray	44000	NANTES
Loiret	181 rue de Bourgogne	45000	ORLEANS
Lozère	Rue du Faubourg Montbel	48000	MENDE
Maine-et-Loire	Place Michel Debré	49000	ANGERS
Manche	Place de la Préfecture	50000	SAINT LÔ
Mayenne	46 rue Mazagran	53000	LAVAL
Morbihan	Place du Général de Gaulle	56000	VANNES
Nièvre	40 rue de la Préfecture	58000	NEVERS
Orne	39 rue Saint Blaise	61000	ALENÇON
Puy-de-Dôme	1 rue d'Assas	63000	CLERMONT FERRAND
Rhône	Rue de Bonnel	69000	LYON 3 <sup>e</sup>
Saône-et-Loire	196 rue de Strasbourg	71000	MACON
Sarthe	Place Aristide Briand	72000	LE MANS
Deux-Sèvres	4 rue Duguesclin	79000	NIORT
Vendée	29 rue Delille	85000	LA ROCHE SUR YON
Vienne	Impasse des Ecossais-Bât Haussmann	86000	POITIERS
Haute-Vienne	Rue Daniel Lamazière	87000	LIMOGES
Yonne	2 rue Cochois	89000	AUXERRE

Art. 5 - L'arrêté du 18 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures est abrogé.

Art. 6 - Le présent arrêté est publié au Journal officiel de la République française, dans un journal de diffusion nationale, et dans un ou plusieurs journaux régionaux ou locaux diffusés dans la circonscription du bassin Loire-Bretagne.

Art. 7 - Le secrétaire général aux affaires régionales de la préfecture de région Centre Val de Loire, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre Val de Loire, délégué du bassin Loire Bretagne, les préfets des départements concernés du bassin Loire-Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 18 NOV. 2015

Le préfet de la région Centre-Val de Loire  
Préfet du Loiret  
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne



Michel JAU



